



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°46  
30 décembre 2014

|   |      |
|---|------|
| - Décisions du 29 décembre 2014 portant délégation de signature : |      |
| * chômages  | P 2  |
| * mesures temporaires   | P 5  |
| * HS personnels   | P 8  |
| * HS chantiers  | P 11 |
| <b>DT Bassin de la Seine</b>                                      |      |

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION DU 29 DECEMBRE 2014**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE**  
**-Chômages-**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de chômages,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sur le territoire de la direction territoriale du bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général,

1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

|  |  |
|--|--|
| M. Alain MONTEIL                               | Directeur de la Direction Territoriale Bassin de la Seine  |
| M. Daniel BASCOUL                              | Directeur Adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine  |
| M. Patrice CHAMAILLARD                         | Directeur adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine  |
| Mme Nathalie MACE<br>Mme Caroline SIMON-PAWLUK | Chef du Service études et grands travaux (SEGT)<br>Adjointe au chef du Service études et grands travaux (SEGT) |
| M. Thierry DURIEUX<br>Mme Florence DERUMIGNY   | Secrétaire Général (SG)<br>Adjointe au secrétaire général  |
| M. Fabrice DALY                                | Chef du Service gestion de la voie d'eau (SGVE)  |

|                       |   |
|-----------------------|---|
| M. Jérôme MEYER       | Chef de l'UTI Boucles de la Seine   |
| M. François DROIN     | Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine                         |
| M. Michel GOMMEAUX    | Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes   |
| M. Olivier CROS       | Adjoint au Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes  |
| Mme Corinne BIETH     | Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes            |
| M. Michel CARDOT      | Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes |
| M. Nicolas PICHON     | Chef de l'UTI Loire   |
| M. Jacques CASSARD    | Adjoint au chef de l'UTI Loire  |
| M. Johnny CONCALVES   | Chef pôle exploitation au sein de l'UTI Loire   |
| Mme Virginie HONNONS  | Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne  |
| M. Frédéric SANNIE    | Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne                                       |
| M. Frédéric ARNOLD    | Chef de l'UTI Seine-Amont   |
| M. Frédéric GRENOT    | Adjoint au chef de l'UTI Seine-Amont  |
| Mme Sandrine MICHOT   | Chef pôle gestion du domaine public fluvial à l'UTI Seine-Amont   |
| M. Hervé WILMORT      | Chargé des relations usagers et de la police de la navigation au sein de l'UTI Seine-Amont                  |
| M. Mathias RACHET     | Chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont                               |
| M. Olivier MONFORT    | Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont                    |
| M. Éric VACHET        | Chef de l'UTI Seine-Nord  |
| M. Mathieu GICQUEL    | Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord et chef de la subdivision exploitation                                  |
| M. Arnaud DEVEYER     | Adjoint au chef de la subdivision exploitation  |
| M. Thierry PEREZ      | Chef de l'UTI Yonne   |
| M. Frédéric FAVEERS   | Adjoint au chef de l'UTI Yonne  |
| M. Jean SERRIER       | Adjoint au chef de l'UTI Yonne et chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Yonne                |
| M. Marc DUPLANT       | Adjoint au chef de la subdivision exploitation et chef de la subdivision Yonne aval au sein de l'UTI Yonne  |
| M. Julien ARCHAMBAULT | Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Yonne   |

## **Article 2**

La décision du 31 mars 2014, susvisée, est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 29 décembre 2014

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti

**DECISION DU 29 DECEMBRE 2014**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE**  
**-Mesures temporaires-**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de mesures temporaires,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sur le territoire de la direction territoriale du bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

|                           |   |
|---------------------------|---|
| M. Alain MONTEIL          | Directeur de la Direction Territoriale Bassin de la Seine                           |
| M. Daniel BASCOUL         | Directeur Adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine                   |
| M. Patrice CHAMAILLARD    | Directeur adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine                   |
| Mme Nathalie MACE         | Chef du Service études et grands travaux (SEGT)                                     |
| Mme Caroline SIMON-PAWLUK | Adjointe au chef du Service études et grands travaux (SEGT)                         |
| M. Thierry DURIEUX        | Secrétaire Général (SG)   |
| Mme Florence DERUMIGNY    | Adjointe au secrétaire général  |
| M. Fabrice DALY           | Chef du Service gestion de la voie d'eau (SGVE)                                     |
| M. Jérôme MEYER           | Chef de l'UTI Boucles de la Seine   |
| M. François DROIN         | Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine |

|                       |   |
|-----------------------|---|
| M. Michel GOMMEAUX    | Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes   |
| M. Olivier CROS       | Adjoint au Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes  |
| Mme Corinne BIETH     | Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes            |
| M. Michel CARDOT      | Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes |
| M. Nicolas PICHON     | Chef de l'UTI Loire   |
| M. Jacques CASSARD    | Adjoint au chef de l'UTI Loire  |
| M. Johnny CONCALVES   | Chef pôle exploitation au sein de l'UTI Loire   |
| Mme Virginie HONNONS  | Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne  |
| M. Frédéric SANNIE    | Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne                                       |
| M. Frédéric ARNOLD    | Chef de l'UTI Seine-Amont   |
| M. Frédéric GRENOT    | Adjoint au chef de l'UTI Seine-Amont  |
| Mme Sandrine MICHOT   | Chef pôle gestion du domaine public fluvial à l'UTI Seine-Amont   |
| M. Hervé WILMORT      | Chargé des relations usagers et de la police de la navigation au sein de l'UTI Seine-Amont                  |
| M. Mathias RACHET     | Chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont                               |
| M. Olivier MONFORT    | Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont                    |
| M. Éric VACHET        | Chef de l'UTI Seine-Nord  |
| M. Mathieu GICQUEL    | Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord et chef de la subdivision exploitation                                  |
| M. Arnaud DEVEYER     | Adjoint au chef de la subdivision exploitation  |
| M. Thierry PEREZ      | Chef de l'UTI Yonne   |
| M. Frédéric FAVEERS   | Adjoint au chef de l'UTI Yonne  |
| M. Jean SERRIER       | Adjoint au chef de l'UTI Yonne et chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Yonne                |
| M. Marc DUPLANT       | Adjoint au chef de la subdivision exploitation et chef de la subdivision Yonne aval au sein de l'UTI Yonne  |
| M. Julien ARCHAMBAULT | Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Yonne   |

## **Article 2**

La décision du 31 mars 2014, susvisée, est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 29 décembre 2014

Le directeur général  
Signé  
Marc Papinutti

**DECISION DU 29 DECEMBRE 2014**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE**  
**EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée par la décision du 15 avril 2013, du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 10 septembre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, en matière d'hygiène et de sécurité,

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine et à MM. Patrice Chamailard et Daniel Bascoul, directeurs adjoints, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- la fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelles ou à caractère professionnel,
- les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- toute autorisation ou habilitation particulière de travail,



- les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Alain Monteil, Patrice Chamailard et Daniel Bascoul, délégation est donnée à M. Thierry Durieux, secrétaire général, et à M. Rémy Piédvache, chef de la mission qualité, sécurité, management, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

### **Article 3**

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes :

- les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- les actes portant fixation des consignes de travail.

### **Article 4**

La décision du 10 septembre 2014, susvisée, est abrogée.

### **Article 5**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 29 décembre 2014

Le directeur général  
Signé  
Marc PAPINUTTI

## ANNEXE 1

|   |   |
|---|---|
| M. Fabrice DALY<br>Mme Nathalie MACE<br>Mme Caroline PAWLUK | Chef du service de gestion de la voie d'eau<br>Chef du service études et grands travaux<br>Adjointe à la chef du service études et grands travaux                           |
| M. Claude DENET<br>M. Antoine VALLEE<br>M. François HOUIX   | Chef du service domaine<br>Adjoint au Chef du service domaine<br>Chef du service promotion du transport fluvial   |
| M. Frédéric ARNOLD<br>M. Frédéric GRENOT                    | Chef de l'Unité Territoriale Seine Amont<br>Adjoint au chef de l'UTI Seine-Amont  |
| M. Thierry PERREZ<br>M. Jean SERRIER<br>M. Frédéric FAVEERS | Chef de l'Unité Territoriale Yonne<br>Adjoint au chef de l'UTI Yonne<br>Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne et chef du bureau des affaires générales |
| Mme Virginie HONNONS  | Adjointe au chef de l'Unité Territoriale Marne  |
| M. Michel GOMMEAUX  | Chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes  |
| M. Olivier CROS   | Adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes   |
| M. Eric VACHET<br>M. Julien LEROY                           | Chef de l'Unité Territoriale Seine-Nord<br>Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord  |
| M. Nicolas PICHON<br>M. Jacques CASSARD                     | Chef de l'Unité Territoriale Loire<br>Adjoint au chef de l'UTI Loire  |
| M. Jérôme MEYER   | Chef de l'Unité Territoriale Boucles de Seine   |

**DECISION DU 29 DECEMBRE 2014**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE**  
**EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (chantiers)**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée par la décision du 15 avril 2013, du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 10 septembre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, en matière d'hygiène et de sécurité (chantiers),

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, et à MM. Patrice Chamillard et Daniel Bascoul, directeurs adjoints, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

**Article 2**

Délégation est donnée aux personnes désignées en annexe 1 pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

**Article 3**

La décision du 10 septembre 2014, susvisée, est abrogée.

**Article 4**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 29 décembre 2014

Le directeur général  
Signé  
Marc PAPINUTTI

## ANNEXE 1

|                          |  |
|--------------------------|--|
| M. Rémy PIEDVACHE        | Chef de la mission Qualité sécurité management                                     |
| Mme Hélène VILLEMANT     | Adjointe au chef de la MQSM  |
| M. Thierry DURIEUX       | Secrétaire général   |
| Mme Florence DERUMIGNY   | Adjointe au secrétaire général   |
| M. Fabrice DALY          | Chef du service de gestion de la voie d'eau  |
| Mme Nathalie MACE        | Chef du service études et grands travaux   |
| Mme Caroline PAWLUK      | Adjointe à la chef du service études et grands travaux                             |
| <br>                     |  |
| M. Frédéric ARNOLD       | Chef de l'Unité Territoriale Seine Amont   |
| M. Frédéric GRENOT       | Adjoint au chef de l'UTI Seine-Amont   |
| Mme Soraya OQUAB         | Chef du bureau Etudes Techniques   |
| M. Mathias RACHET        | Chef Subdivision Exploitation et Entretien   |
| M. Olivier MONTFORT      | Adjoint au chef Subdivision Exploitation et Entretien                              |
| <br>                     |  |
| M. Gilles GUILLERMIN     | Adjoint au chef Maintenance  |
| M. Thierry PICOT         | Adjoint au chef Maintenance  |
| M. Patrick FENOLL        | Adjoint au chef Maintenance  |
| <br>                     |  |
| M. Thierry PERREZ        | Chef de l'Unité Territoriale Yonne   |
| M. Frédéric FAVEERS      | Adjoint au chef de l'UTI Yonne   |
| M. Jean SERRIER          | Adjoint au chef de l'UTI Yonne   |
| M. Marc DUPLANT          | Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation                                     |
| <br>                     |  |
| Mme Virginie HONNONS     | Adjointe au chef de l'Unité Territoriale Marne                                     |
| M. Thierry GIVRY         | Adjoint au chef du bureau affaires générales et domaniales                         |
| <br>                     |  |
| M. Alain BERLIERE        | Chef de la subdivision Maintenance   |
| M. Frédéric SANNIE       | Adjoint au chef de la subdivision Exploitation                                     |
| <br>                     |  |
| M. Michel GOMMEAUX       | Chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne            |
| <br>                     |  |
| M. Olivier CROS          | Adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne |
| <br>                     |  |
| M. Vincent TRITON        | Chef du bureau des affaires générales  |
| M. François-Xavier PAYER | Chef du bureau Etudes et travaux   |
| Mme Mélanie HOUDELETTE   | Adjointe au chef du bureau Etudes et travaux                                       |
| M. Didier DEBRABANT      | Chef de la subdivision Maintenance   |
| M. Arnaud VOIRET         | Adjoint au chef de la subdivision Maintenance                                      |
| Mme Corinne BIETH        | Chef de la subdivision Exploitation  |
| M. Michel CARDOT         | Adjoint au chef de la subdivision Exploitation                                     |
| <br>                     |  |
| M. Eric VACHET           | Chef de l'Unité Territoriale Seine-Nord  |
| M. Julien LEROY          | Adjoint au chef de l'UTI Seine-nord  |
| M. Philippe MOREL        | Chef du bureau des Affaires générales  |

Mme Sylvie DELBASSE

M. Arnaud DEVEYER  
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX  
Mme Brigitte BOYER  
M. Yannick LAISIS

M. Nicolas PICHON  
M. Jacques CASSARD  
M. Johnny GONCALVES

M. Jérôme MEYER  
M. Remi CORGET  
Mme Nadia LAKIC  
M. Olivier SIGAULT  
Mme Isabelle KERSON  
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL  
Mme Raphaëla RODRIGUES  
M. Laurent NIQUET

Chef du bureau de la programmation Prévention  
et patrimoine

Adjoint au chef de subdivision exploitation  
Chef de la subdivision Maintenance  
Chef du bureau Etudes et Travaux  
Adjoint au chef du bureau Etudes et Travaux

Chef de l'Unité Territoriale Loire  
Adjoint au Chef de l'Unité Territoriale Loire  
Chef du pôle Exploitation en charge de la sécurité  
et de la prévention

Chef de l'Unité Territoriale Boucles de Seine  
Adjoint au chef de l'UTI  
Chef du bureau des affaires générales pi  
Chef du bureau Etudes et Travaux  
Adjointe au chef du bureau Etudes et Travaux  
Chef de la subdivision Maintenance  
Chef au chef de la subdivision Maintenance  
Chef au chef de la subdivision Exploitation